

Vosges du Sud

11

1

6

38

0

0

En exercice:

dont suppléés :

dont représentés :

Présents:

Absents:

Votes pour:

Abstention:

18/03/2024

Votes contre:

REPUBLIQUE FRANÇAISE * DEPAR

EXTRAIT DU REGISTRE

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Envoyé en préfecture le 18/03/2024



ID: 090-200069060-20240312-025_2024-DE

Séance du 12 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers | Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN.

42 R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, 31 J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR,

A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY,

P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-

BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-

DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : B. FOLTZER

Pouvoirs: M. LEGUILLON à J. CHIPAUX, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER,

F. MONCHABLON à G. MICLO, D. VALLVERDU à J-L. SALORT,

P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : C. CANAL

06/03/2024

Date de publication

Suffrages exprimés: 38

Date de la convocation

Délibération nº 025-2024

Objet : Association Fort en musique - demande de subvention pour l'organisation du Festival Escales en musique

Vu

• le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,

Considérant

la demande de subvention de l'association Fort en musique en date du 19 février 2024 pour l'organisation de son festival annuel sur le territoire communautaire du 22 au 25 août 2024,

Monsieur le Président propose d'octroyer d'une subvention de 10 000 € à l'association Fort en musique pour l'organisation dudit festival.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Fort en musique pour l'organisation du 7^e festival « Escales en musique »,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER* 20170 E

Le secrétaire de ségnce

Christian CANAL